L’an deux mil vingt et un, le dix juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, s’est assemblé dans la salle des fêtes de Trévé afin de respecter les consignes de sécurité liées à la pandémie du COVID-19, sous la présidence de Monsieur Gildas ADELIS, Maire.

**Présents :** MMES et MM. IVANOV L, MATHECADE G, BERNARD E, TILLY M, AUFFRET E, ROLLAND I, BASSET A, OLLITRAULT S, LE MOAL A, LE POTIER A, EDY A, PERENNEZ G, JEGLOT B, FOULFOIN F.

**Absentes** **excusées** : DORE S. qui a donné pouvoir à JEGLOT B.

BOIN C. qui a donné pouvoir à IVANOV L.

LANGLOIS R. qui a donné pouvoir à TILLY M.

**Absent** : TREHOREL V

**Secrétaire de séance** : IVANOV L.

Monsieur le Maire propose de rajouter les trois points suivants à l’ordre du jour :

- école des Perrières : devis électricité

- vente terrain à Mme Le Corre, rue de Bellevue

- extension de la Maison des Lutins : proposition de l’ADAC pour la mission « suivi des études réalisées par le maitre d’œuvre »

Le Conseil Municipal donne son accord.

**JURY D’ASSISES 2022 : TIRAGE AU SORT**

Par arrêté en date du 30 avril 2021, Monsieur le Préfet a fixé la répartition du nombre de jurés attribué à chaque commune ou groupement de communes.

3 personnes de plus de 23 ans doivent être tirées au sort sur la liste électorale. Cette liste sera ensuite transmise au Tribunal Judiciaire de St-Brieuc.

Sont tirés au sort : Marie-Pierre Huet, Pascal Mourouvin et Linda Sandras.

**PACTE DE GOUVERNANCE LCBC**

Introduit par la loi « Engagement et Proximité », le pacte de gouvernance est un outil pour replacer les élus au cœur de l’intercommunalité et est destiné à renforcer l’esprit communautaire.

Monsieur le Maire informe que ce pacte définit de nouvelles manières de fonctionner entre la communauté et les communes, en complémentarité du projet de territoire et du pacte financier et fiscal. LCBC. Le territoire est ainsi divisé en huit espaces de vie (correspondant à peu près aux anciens cantons) pour aborder des problématiques plus locales. Un vice-président par espace de vie a été nommé pour faciliter les échanges, mieux informer, faire remonter l’information vers l’intercommunalité mais aussi la faire redescendre vers les élus locaux, apporter des réponses aux attentes locales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité, accepte d’adhérer au pacte de gouvernance.

**FINANCES : RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE**

Anthony Basset informe que la ligne de trésorerie de la Banque Postale arrive à échéance le 12 juillet 2021 et propose de la renouveler aux conditions suivantes :

|  |  |
| --- | --- |
| Prêteur | **La Banque Postale** |
| Nature | **Ligne de trésorerie** |
| Montant | **150 000 €** |
| Durée maximum | 364 jours |
| Taux d’intérêt | **1.040% l’an (taux fixe)** |
| Modalités de remboursement | Paiement trimestriel des intérêts et de la commission de non utilisation  Remboursement du capital à tout moment et au plus tard à l’échéance finale |
| Commission d’engagement | 200 € |
| Commission de non utilisation | 0,150 % du montant non utilisé payable à compter de la date de prise d’effet du contrat trimestriellement à terme échu le 8ème jour ouvré du trimestre suivant |
| Modalités d’utilisation | Tirages/versements – procédure de crédit d’office  Montant minimum 10 000 € pour les tirages |

L’année passée, le taux était le taux Eonia (taux révisable) + une marge de 1,140 %. La commission d’engagement passe de 400€ à 200 €.

Cette ligne a été intégralement remboursée le 29 janvier 2021. Il est toutefois nécessaire de la conserver. Gildas Pérennez demande si la ligne de trésorerie du Crédit Agricole est utilisée, Anthony Basset informe l’assemblée que cette ligne est également remboursée depuis décembre 2020.

Concernant le taux qui est proposé en fixe, Gildas Pérennez se demande si le taux Eonia n’est pas plus avantageux car il est négatif. Toutefois, même si le taux Eonia est négatif, la marge reste à 1,140 % et est donc supérieure au taux fixe proposé cette année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 18 voix pour, accepte le renouvellement de la ligne de trésorerie.

**CANTINE A 1€ ET AIDE DE L’ETAT A LA MISE EN PLACE D’UNE TARIFICATION SOCIALE**

Emma Bernard informe que la Préfecture a lancé une opération « cantine à 1 € » car la crise sanitaire a frappé de plein fouet les personnes les plus précaires : perte d’emploi, baisse des revenus, difficultés à faire face aux dépenses du quotidien.

L’Etat estime que la solidarité doit continuer à jouer à temps plein pour les personnes les plus modestes. La fermeture des écoles, pendant le 1er confinement, a en effet démontré l’importance pour ces familles de pouvoir accéder à ce service public de restauration à faible coût et ainsi faire bénéficier leurs enfants d’au moins un repas équilibré par jour.

Cette tarification sociale consiste à proposer des tarifs différents aux familles en fonction de leurs revenus et du nombre d’enfants venant à la cantine. Il s’agit donc d’une tarification progressive calculée sur la base du quotient familial. Le service de restauration doit proposer au moins 3 tranches de tarification dont au moins une inférieure à 1€. Une subvention aux collectivités de 3€ est versée par l’Etat pour chaque repas facturé à 1€ ou moins.

Pour pouvoir mettre en place cette tarification modulée, la commune doit être éligible à la fraction de péréquation de la Dotation de Solidarité Rurale.

Emma Bernard donne l’exemple de trois tarifs, comme suit :

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Quotient familial | 1er enfant | 2ème enfant | 3ème enfant  Et + | Compensation Etat | Perte financière | % de familles  *(base accueil de loisirs)* |
| 0-599 | 0,98 € | 0,98 € | 0,98 € | 3€ par repas |  | 13% |
| 600-1199 | 2,50 € | 2,20 € | 2 € | 0 | Entre 0,47 € et 0,97 € par repas | 35% |
| 1200 et + | 2,97 € | 2,50 € | 2,20 € | 0 | Entre 0,47 € et 0,77 € par repas | 52% |

La participation de l’Etat n’est versée que pour les repas inférieurs à 1€ donc uniquement 13% des familles. La tarification modulée pour les autres tranches (87%) n’est pas compensée alors que le prix proposé pour un repas (dans l’exemple proposé) varie de 2 € à 2,97 €.

Monsieur le Maire et ses Adjoints ne sont pas favorables à cette mesure et proposent au Conseil Municipal de ne pas donner suite car cette opération représenterait une charge supplémentaire pour la commune.

Gildas Pérennez souhaite savoir si les tranches de quotient familial sont modifiables et si des familles ont fait des réclamations sur les tarifs de la cantine, l’important étant de ne pas pénaliser les familles en difficulté. Monsieur le Maire informe que ces tranches sont imposées par la Préfecture, qu’aucune famille ne s’est fait connaitre à la mairie pour demander une aide et qu’il a très peu de problème d’impayés. Maurice Tilly propose que soit plutôt fait du cas par cas si une famille avait des problèmes de paiement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité, décide de ne pas adhérer à ce dispositif.

**PERSONNEL**

1. Embauche d’un animateur supplémentaire à l’accueil de loisirs

Au vu du nombre important de demandes d’inscription, Laure Ivanov informe que le séjour des 12-15 ans accueillera 20 ados alors qu’il n’était prévu que 16 places. Il aurait pu être accueilli 24 jeunes mais le camping ne souhaite pas aller au-delà de 20.

De ce fait, un animateur supplémentaire doit être recruté du 19 au 23 juillet 2021.

La rémunération de cet animateur se fera sur la base de l’indice brut 350 à raison de 68 heures dans la semaine (5 jours de 10 heures et 18 heures de nuit).

Le Conseil donne son accord pour cette embauche.

De plus, elle informe que les deux camps sont complets.

1. Départ à la retraite d’un agent : bon d’achat

Maryse Le Duc, agent travaillant à l’accueil périscolaire le mercredi, fera valoir ses droits à la retraite le 1er juillet prochain.

Le Conseil Municipal décide de lui offrir un bon d’achat de 250 € et un bouquet de fleurs lors d’une cérémonie avec les élus, les collègues et la famille en septembre prochain.

**VOIRIE : RESULTATS APPELS D’OFFRES PROGRAMME VOIRIE RURALE 2021**

Maurice Tilly informe que les offres concernant la voirie rurale 2021 ont été ouvertes le 21 avril.

5 entreprises y ont répondu et c’est l’offre de l’entreprise Eiffage qui a été retenue.

Pour la commune de Trévé, la réfection des routes suivantes concernera :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Route | Estimatif | Prix Eiffage |
| La Ville aux Veneurs | 3 571,00 € HT | 3 281,40 € HT |
| Hameau de Bonne Brousse | 46 185,00 € HT | 31 475 € HT |

Soit un total de 34 756,40 € HT (41 707,68 € TTC) pour un estimatif de 49 756 € HT. La somme de 60 000 € TTC a été inscrite au budget.

Brigitte Jéglot est surprise d’une telle différence entre l’estimatif et le prix du marché. Monsieur le Maire informe que le marché concerne 21 communes pour un montant d’environ 1 400 000 € HT ce qui permet d’avoir un prix très intéressant.

Laure Ivanov demande s’il est possible de proposer d’autres routes à refaire pour atteindre le budget voté. Anthony Basset rappelle que les plis ont été ouverts donc le marché est déjà attribué, il n’est donc pas possible de le modifier.

Maurice Tilly indique que l’année passée, le prix du marché était aussi moindre que l’estimatif. Pour le marché voirie rurale 2022, le programme pourra être fait avec une tranche ferme et une tranche additionnelle qu’on pourra intégrer si la partie ferme est moins chère que prévu.

Le Conseil Municipal donne son accord et autorise Maurice Tilly à signer le marché.

**TERRAIN DE FOOT : DEVIS MAIN COURANTE**

Gérard Mathécade indique que la main courante du terrain des sports n’est pas aux normes. Cette dernière étant en béton et située trop près de la ligne de touche, nous sommes dans l’obligation de la changer.

Des devis ont été demandés à SDU (Sport Développement Urbain) basé à Guidel et à Casal Sports.

► le devis du SDU comprend la fourniture et la pose d’une main courante en acier galvanisé plastifié en tubes ronds de 60 mm pour une longueur totale de 115 ml avec deux passages coulissants : 1 passage de 2 ml devant les vestiaires pour le passage des joueurs et 1 passage de 3ml à l’entrée du terrain pour l’entretien et les secours. Hauteur : 110 ml

La main courante actuelle sera enlevée par les agents du service technique.

Le devis est de 6 961,15 € HT.

► le devis de Casal Sports : même main courante que SDU mais une longueur de 125 ml

Le devis est de 8 115,48 € HT.

Etant donné que notre terrain est classé en niveau C soit de la D4 à la 1ère division, nous n’avons pas l’obligation de mettre une main courante tout autour du terrain.

Une subvention sera demandée auprès de la Ligue mais il est peu probable de l’obtenir suite aux restrictions budgétaires dues au Covid.

Gérard Mathécade précise que la commune travaille déjà depuis de nombreuses années avec le SDU pour la peinture de traçage et lui a acheté plusieurs buts et filets. Il propose donc de retenir le devis de SDU, qui est le moins-disant, ce qui est approuvé par le Conseil Municipal.

La dépense sera mandatée en section d’investissement.

**MATERIEL : DEVIS NETTOYEUR VAPEUR**

Gérard Mathécade explique que le nettoyeur vapeur actuel ne fonctionne plus et ne peut pas être réparé. Ce matériel est utilisé dans toutes les salles pour les tapis, sols, faïence dans les sanitaires, cuisine, tables, chaises ….

Des devis ont été demandés à PLG et Jérôme Flageul.

► Devis PLG : 1 399 € HT. Les principales caractéristiques sont les suivantes :

- pression : 4.5 bars

- température : 153 °C

- dispositif auto-remplissage

- aspiration : puissance absorbée 850W

- câble électrique 5 m

- chaudière inox 1450W

- poids : 9.5 kg

► Devis Jérôme Flageul : 1 300 € HT. Les principales caractéristiques sont les suivantes :

- pression : 8 bars

- température : 168 °C

- dispositif auto-remplissage

- aspiration : puissance absorbée 850W

- câble électrique 4,35 m

- chaudière inox 2000W

- poids : 5.7 kg

De plus, un des avantages de Jérôme Flageul est son intervention rapide sur site avec prêt de matériel s’il y a besoin d’une intervention.

Il est donc proposé, en accord avec Nathalie Guillaume, responsable du service, de retenir le devis de Jérôme Flageul. Le Conseil donne son accord.

La dépense sera mandatée en section d’investissement.

**RECENSEMENT DE LA POPULATION**

En 2021, le recensement a été annulé à cause de la pandémie. L’INSEE nous a informé que ce dernier était reporté en 2022, l’enquête aura lieu 20 janvier au 19 février 2022.

A cet effet, un coordonnateur communal doit être nommé pour diriger le recensement en partenariat avec l’INSEE. Monsieur le Maire propose de nommer Madame Karine FOULFOIN, secrétaire de mairie. Elle aura en charge la préparation du recensement, son suivi et sa saisie et sera responsable des agents recenseurs. Le Conseil approuve cette nomination.

Trois agents recenseurs devront être recrutés en octobre. Les candidats retenus l’an passé seront contactés en priorité.

**CONCOURS DES MAISONS FLEURIES**

1. Organisation :

Maurice Tilly rappelle les catégories du concours des maisons fleuries :

- jardin privé visible de la rue ou ouvert au public – 1 000 m²

- jardin privé visible de la rue ou ouvert au public + 1 000 m²

- façade ou balcon fleuri

- commerces (mais aucune inscription en 2019 et 2020)

Maurice Tilly propose deux autres catégories : éco-participation des rues et éco-participation des villages afin de récompenser les riverains qui entretiennent leur rue ou village et qui l’embellissent grâce au fleurissement.

Laure Ivanov demande quels seront les critères pour l’éco-participation. Maurice Tilly explique que les riverains devront d’abord s’inscrire au concours, que l’entretien ou le fleurissement d’une rue ou d’un village peut être une démarche personnelle ou collective. Les critères seront définis avec le jury.

Anthony Basset pense que cette initiative peut donner un nouvel élan au concours. Brigitte Jéglot souhaite savoir combien de personnes participent au concours, Maurice Tilly en compte environ une dizaine chaque année.

1. Bons d’achat :

Il est décidé de reconduire les montants de l’année passée :

- 1er prix : 30 €

- 2ème prix : 20 €

- 3ème prix et suivants : 15 €

Le jury passera la 1ère quinzaine de juillet.

**ENQUETE PUBLIQUE SCEA DU POINT DU JOUR**

Monsieur le Maire rapporte qu’une enquête publique est en cours du 27 mai au 29 juin 2021 concernant le projet de la SCEA du Point du Jour.

Actuellement, cette exploitation dispose d’un élevage porcin de 1292 truies donnant naissance à 35 000 porcelets par an. Le projet porte sur la restructuration de l’élevage porcin avec une reprise partielle de l’activité d’une exploitation en polyculture possédant un atelier naisseur engraisseur de 440 truies pour le reconvertir en un élevage de post sevrage de porcelets et engraissement de porcs charcutiers. Ce nouvel atelier comportera 1600 places de post sevrage et 3510 places en engraissement ce qui correspond à 3 830 animaux équivalents et permettra la production annuelle de 9 600 porcs charcutiers soit environ 3000 porcs de plus que la situation existante.

Après en avoir délibéré, 16 membres du Conseil Municipal (G. Adelis, L. Ivanov, C. Boin, G. Mathécade, E. Bernard, M. Tilly, R. Langlois, E. Auffret, I. Rolland, S. Ollitrault, A. Le Moal, A. Le Potier, A. Edy, G.Pérennez, B.Jéglot et S.Doré) décident de s’abstenir et 2 membres (F.Foulfoin et A. Basset) émettent un avis favorable sur le projet de restructuration de la SCEA du Point du Jour.

**CLASSE MODULAIRE ECOLE DES PERRIERES**

Gérard Mathécade a pris contact avec des entreprises pour les travaux d’électricité et de maçonnerie.

Pour l’électricité, le devis de Serfo est de 2 461,84 € HT. Ce devis semblant élevé, Gérard Mathécade va prendre contact avec d’autres entreprises.

Nous attendons les devis des entreprises Pruvot et Kutlu pour la maçonnerie. Dès réception des devis, un mail sera envoyé aux membres du Conseil et il leur sera demandé de se prononcer.

Ces devis doivent être validés au plus vite afin que les travaux soient faits dès que le permis sera accordé et aussi car la Préfecture les attend pour présenter le dossier de demande de subvention DSIL par la commission du 2 juillet.

Le permis de construire a été déposé le 27 mai et le délai d’instruction est de 5 mois car il faut attendre le retour des consultations d’accessibilité des personnes handicapées. Il se peut que le permis ne soit accordé que le 27 octobre.

Si tel est le cas, la salle Men Glaz ou la salle de motricité de l’école seront réquisitionnées pour accueillir la classe.

**VENTE TERRAIN RUE DE BELLEVUE**

La commune a été sollicitée par Madame Fabienne Le Corre, propriétaire de l’ancien salon de coiffure transformé en logement, pour l’achat d’une bande de terrain d’environ 60 m² situé entre son terrain et le restaurant ‘O p’tit gueuleton’ sur la parcelle AD 125.

Gérard Mathécade et Monsieur le Maire ont rencontré Madame Le Corre. Celle-ci est d’accord pour prendre à sa charge les frais de géomètre et de notaire.

Une servitude devra être mise en place car des réseaux d’eaux pluviales et eaux usées passent dans le terrain. Cette servitude est indispensable car la commune doit pouvoir intervenir en cas de problème sur ces réseaux.

Il est proposé de lui vendre cette bande de terrain au prix de 10 € le m².

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

► ACCEPTE la demande de Madame Le Corre et autorise la vente d’une bande de terrain de la parcelle AD 125 d’une superficie d’environ 60 m²

► FIXE le prix de vente à 10€ le m²

► DECIDE que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de l’acquéreur

**EXTENSION DE LA MAISON DES LUTINS : PROPOSITION DE L’ADAC POUR LA MISSION « SUIVI DES ETUDES REALISEES PAR LE MAITRE D’ŒUVRE »**

Camille Lescouarc’h de l’ADAC propose une mission supplémentaire pour le projet d’extension de la Maison des Lutins consistant à une aide au suivi des études réalisées par le cabinet Michel Château.

Le prix est de 720 € HT et comprend :

- les rencontres et réunions avec le maitre d’œuvre

- l’accompagnement durant les études de conception et la vérification des prestations fournies par l’architecte aux différents stades (DIAG, ESQ, AVP, PRO)

- l’appui durant la passation des contrats de travaux, des études d’exécution par rapport au contrat de l’architecte

- le conseil sur les réclamations éventuelles de l’architecte et des entreprises

- l’avis sur la passation éventuelle d’avenants aux marchés

- l’assistance en cas d’ajustements du programme et leurs conséquences

- l’appui au paiement de l’architecte dans le cadre de son marché

- les conseils et appuis techniques jusqu’à la fin de l’opération

Laure Ivanov se demande si cette mission est bien utile. Brigitte Jéglot est perplexe car elle pense que cette mission est aussi faite par les cabinets de maitrise d’œuvre et de contrôle technique mais étant donné le prix modéré, elle suggère d’y souscrire. Gérard Mathécade est favorable d’autant plus que la commune n’a pas de service technique spécifique pour suivre le chantier. Anthony Basset pense aussi que c’est plus sécurisant et cela permettra à la commune d’avoir une aide en cas de problème.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité, accepte ce devis. Cette dépense serait payée en section d’investissement.

**INFORMATIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

- *Campagne destruction nids de frelons asiatiques* :

Le Conseil Municipal donne son accord pour reverser une participation de 25% d’un montant maximal de 150 € aux particuliers sachant que 50% sont pris en charge par LCBC.

Pour rappel, Maurice Tilly est le référent.

- *proposition d’accompagnement de l’ARS pour le projet de la Maison Médicale* : suite au mail de Monsieur le Maire donnant connaissance de tous les éléments de cette proposition, le Conseil Municipal par 17 voix pour et 2 abstentions (L.Ivanov et G.Pérennez) donne son accord pour l’accompagnement par l’ARS. Comme convenu, cette délibération a été raccrochée à la séance du 20 mai 2021.

- *feu d’artifice* : suite à une réunion en visio avec la société Vos Nuits Etoilées, Monsieur le Maire explique les contraintes imposées par la pandémie sur l’organisation du feu d’artifice.

Aussi, le Conseil Municipal décide son report à l’été 2022.

- *Compte-rendu des commissions LCBC*:

Emma Bernard, Gildas Pérennez et Anthony Basset ont participé aux commissions économie et finances de LCBC. Ils en donnent les principales lignes et enverront un compte-rendu par mail pour diffusion dans la prochaine lettre infos.

**Dates à retenir** :

* Lundi 14 juin à 19h : commission bulletin
* Mardi 15 juin à 20h : commission finances
* Jeudi 17 juin à 15h : réunion lancement chantier extension de la Maison des Lutins
* 20 et 27 juin : élections départementales et régionales
* Lundi 21 juin à 20h : CCAS
* Jeudi 24 juin à 20h : commission personnel
* Lundi 28 juin à 19h : commissions voirie et urbanisme
* Mercredi 30 juin à 20h : réunion publique travaux voirie du Hameau de Bonne Brousse
* Jeudi 1er juillet à 18h : conseil d’école